PUBLIÉ LE 15/11/2011 08:46 | **PROPOS RECUEILLIS PAR PH.R.**

Les agences de notation sous haute surveillance

économie

Bruxelles veut réduire l'influence des agences de notation
•Possibilité d'interdire temporairement la notation sur une dette souveraine
•Les États auront un délai de 24 heures pour répondre avant la publication d'une notation
AUTORITÉ EUROPÉENNE DES MARCHÉS
Certifie les agences et validerait tout nouveau critère de notation
LES CLIENTS : entreprises, États, institutions
Demandent une notation pour pouvoir emprunter
LES AGENCES : Standard & Poor's, Moody's et Fitch
Mesurent le risque de non-remboursement
•Les clients devront changer d'agence tous les trois ans
•Possibilité d'attaquer en justice une agence pour obtenir des dommages et intérêts (en cas d'erreur ou de fausses informations par exemple)

Éric Heyer, économiste

Partager 0

Le commissaire européen chargé des marchés financier, le Français Michel Barnier, présente aujourd'hui un texte pour réduire l'influence des agences de notation dont le rôle dans la crise européenne est de plus en plus critiqué.

Les nouvelles mesures pour réglementer l'activité des agences de notation, que doit présenter aujourd'hui le commissaire européen chargé des marchés financiers, le Français Michel Barnier, semblent tomber à pic, c'est le moins que l'on puisse dire. Depuis les erreurs commises par les trois grandes agences américaines de notation en 2008 - elles n'avaient pas anticipé la faillite de la banque Lehman Brothers - Moody's, Fitch et Standard & Poor's sont, en effet, vivement critiquées ; certains leur imputant une responsabilité dans l'aggravation de la crise financière européenne. La semaine dernière, l'incroyable bourde de Standard & Poor's, qui a envoyé par mégarde un courrier électronique annonçant que la France avait perdu son triple A, a ajouté de l'eau au moulin de ceux qui réclament un encadrement plus strict de ces sociétés privées florissantes.

Après deux moutures en 2009 et en mai dernier, Bruxelles va donc présenter ses propositions pour durcir leurs règles de fonctionnement. Les agences de notation financières qui sont sous le contrôle de l'Autorité européenne de surveillance des marchés financiers (Esma), « n'auront pas le droit, si l'Esma le décide, de faire une notation de certains pays qui sont sous programme de soutien international ou du Fonds monétaire international ou de l'Union européenne, pendant un temps limité », a déclaré hier Michel Barnier. En outre, l'Esma aura « la possibilité de suspendre temporairement pendant deux mois, à un moment qu'elle jugera opportun, la notation, si cette notation doit accentuer ou accélérer l'instabilité et l'irrationalité sur les marchés », a poursuivi le commissaire français.

Tirant les leçons de l'erreur de Standard & Poor's, Bruxelles envisage aussi la possibilité de poursuites civiles en justice via un « un cadre européen de responsabilité civile en cas de faute caractérisée ou de négligence grave ». Enfin, la Commission entend s'attaquer à l'oligopole constitué par les trois grandes agences en favorisant davantage de concurrence, sans toutefois aller jusqu'à la création d'une agence européenne indépendante.

Les États ou les entreprises qui veulent se faire évaluer lorsqu'ils empruntent se verront ainsi imposer une « rotation » de trois ans dans leurs contrats avec les agences. « Il est indispensable que

[les agences] fassent preuve d'une extrême rigueur dans leurs évaluations et d'un grand sens des responsabilités dans leur communication », a résumé, hier à Paris, le président de la Commission européenne, José-Manuel Barroso.

"Il faudrait une agence européenne"

Éric Heyer est économiste, directeur adjoint au Département analyse et prévision de l'Office français des conjectures économiques (OFCE).

Les agences de notations portent-elles une responsabilité dans l'aggravation de la crise ? Oui et non. Elles avaient une plus forte responsabilité au début de la crise, lorsqu'elles jugeaient les entreprises et les banques, que maintenant. Elles n'ont ainsi rien vu venir de la faillite de Lehman Brothers en 2008. Elles n'ont pas joué leur rôle d'alerte à ce moment-là. Autant on peut comprendre qu'elles jugent des entreprises privées ; autant on peut se poser la question de savoir si une agence privée peut juger des États. Mais puisque les États veulent aller sur les marchés, ils sont notés, c'est une obligation. Par ailleurs, le conflit d'intérêt entre une agence de notation et une entreprise qui paie pour être notée ne se retrouve pas avec un État. De ce fait, les agences jugent peut-être un peu mieux les État que les entreprises. Mais au final, on n'a pas besoin des agences de notation pour savoir qu'un État ne peut plus rembourser sa dette. Que les notations soient plus mauvaises, ce n'est pas un scoop. Le problème c'est que les notes jouent sur le comportement des investisseurs.

Donne-t-on trop d'importance aux notes ? Les accords de Bâle disent que les banques doivent contenir dans leurs actifs des triples A. Du coup, cela donne du poids aux agences de notation. Si la France perd son triple A, alors que les banques devaient avoir des obligations françaises dans leurs actifs, elles n'auront plus l'obligation d'en avoir et pourront les vendre. Cela amplifie le phénomène de défiance.

Bruxelles veut réduire l'influence des agences, est-ce possible ? Il faut qu'il y ait des agences pour que le petit investisseur puisse avoir des informations synthétisées quelque part. Le problème c'est plutôt : est-il

AUJOURD'HUI À LA UNE

La femme battue poignarde son mari après la dispute de trop
Une jeune femme de 21 ans a été jugée hier devant le tribunal correctionnel de Toulouse....

Serres-sur-Arget. L'adieu d'une foule immense à son ancien maire mort noyé
Des roses rouges portées par des militants socialistes anonymes venus de tout le département ; le...

Arnaque au distributeur : des billets "piégés"
Un homme qui essayait de retirer de l'argent liquide dans un distributeur de La Poste, samedi en début de...

DSK-Sinclair : le couple riposte aux rumeurs de séparation

PSA va supprimer 4 000 postes en france

Faut-il interdire la place du Cap' aux cortèges nuptiaux ?

Sarkozy à l'assaut des fraudes sociales

Salles-sur-Garonne. Un retraité se jette sous un train

La croissance progresse de 0,4 % au 3e trimestre

Faux arrêts maladie à la mairie

Suivez l'actualité du TFC

normal qu'il n'y ait que trois agences, privées, dans le monde ? Il faudrait en créer une, indépendante et européenne. Cela donnerait une information supplémentaire par rapport aux trois agences qui se sont trompées dans toutes les largeurs. Donner une nouvelle offre est plus intéressant qu'essayer de bâillonner les agences.

Bruxelles veut réduire l'influence des agences de notation

La création des agences de notation remonte au XIXe siècle aux États-Unis. Après la panique de 1837, la nécessité d'évaluer la solvabilité des entreprises s'est fait ressentir. Aujourd'hui, les trois grandes agences internationales qui contrôlent 90 % du marché mondial de la notation sont américaines : Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's. Détenues par des capitaux privés, ces sociétés très florissantes - leurs marges s'échelonnent de 38 à 58 % - sont rémunérées par les sociétés qui veulent recevoir ou utiliser une note ; et qui paient un ticket d'entrée plus des commissions à chaque transaction. Les agences ont chacune une échelle de note, allant de AAA (triple A) à DDD. Ces notes sont attribuées après un long travail d'analyse des chiffres économiques et financiers.

LES ANNONCES DE TOULOUSE

Location T4 et plus
730 €

Vente Maisons / Villas
540000 €

Location T4 et plus
1500 €

CITROEN C4
10200 €

Au Sud de Paris
Nouveaux appartements, profitez de notre offre exceptionnelle valable jusqu'au 19 novembre 2011
» Cliquez ici

Vente Privée Grands Vins
Dégustés, sélectionnés et commentés par les Meilleurs experts du vin.
» Cliquez ici

Offre Professionnels HSBC
HSBC répond à vos besoins spécifiques : optimisation patrimoniale, prévoyance, retraite.
» Cliquez ici

Devenez non imposable !
Investissement Locatif: Soyez parmi les premiers à Bénéficier de la loi Scellier 2011
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

Plus de 2 500€ impôts ?
Vous payez plus de 2 500€ d'impôt ? Investissez dans un Logement Neuf et devenez NON IMPOSABLE!
» Cliquez ici

Livret d'Epargne à 5%
Découvrez le livret BforBank : 5% garantis jusqu'à 100 000€.
» Cliquez ici

OFFRE EXCEPTIONNELLE
1500€ OFFERTS par pièce + Frais de Notaire OFFERTS sur nos logements proches de Paris.
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

ECO

La croissance progresse de 0,4 % au 3e trimestre
Après un deuxième trimestre en recul, la croissance française rebondit de 0,4 % au troisième trimestre, portée...

Sarkozy à l'assaut des fraudes sociales
Aujourd'hui en déplacement à Bordeaux, Nicolas Sarkozy devrait annoncer un dispositif visant à lutter contre les fraudes sociales qui sont l'œuvre...

L'immobilier en crise
Le secteur de l'immobilier est en plein marasme. Et le train de mesures fiscales contenues dans le plan de rigueur Fillon risque encore d'aggraver...

Tous les articles »

RÉAGISSEZ

MODE D'EMPLOI

1. Remplir correctement les cases ci-dessous.
2. Validez le mail de confirmation envoyé dans votre boite mail.

Titre :

Votre message :

Vous êtes déjà inscrit ? **cliquez-ici** Lire la charte de modération

* Pseudo :

* Code Postal :

Données personnelles non publiées :

* E-mail :

* Nom :

* Prénom :

Code :

* Entrer le code affiché :

* Champs requis

ENVOYER

J'autorise ladepeche.fr à publier et faire usage de mon commentaire

Haut de page

Avertissement légal | Contacts | Partenaires | Flux RSS | Charte de modération | le journal parlé

La fréquentation de ce site est certifiée OJD